

CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX ASSISES DES DÉCHETS

(En m'inscrivant je reconnais avoir lu et accepté les conditions d'inscription)

Frais d'inscription : Les frais d'inscription s'élèvent à 300,00€ (150,00€ pour les associations et les collectivités locales). Ils comprennent les deux déjeuners, les pauses-café, le cocktail, les comptes rendus numériques des Assises. Le règlement des droits d'inscription doit être effectué avant la manifestation. Dès réception de celui-ci, nous vous ferons parvenir une confirmation, vos bons de réduction éventuels pour vos transports par train ou par avion et une quittance de paiement (facture acquittée).

Vous pouvez nous régler par chèque bancaire à l'ordre de «l'association des Assises Nationales des Déchets», par carte bancaire sur notre site internet www.assises-dechets.org ou par virement à notre banque Crédit Agricole.

Banque 14706	Agence 41	N° de compte 22196620000	Clé RIB 45	Virement SWIFT code AGRI FR PP 847	IBAN FR76 1470 6000 4122 1966 2000 045
-----------------	--------------	-----------------------------	---------------	---------------------------------------	---

Les règlements devront impérativement être réalisés sans frais pour le bénéficiaire. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la manifestation, de modifier le lieu de son déroulement ou le contenu de son programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent. Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. Les administrations ont la possibilité de fournir un bon de commande dûment signé par l'autorité compétente garantissant le paiement service fait si le règlement ne peut être joint à l'inscription.

Annulations / modifications: En cas d'annulation avant le 15 septembre 2019, le remboursement des droits d'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 10% pour frais de dossier. A partir de cette date, les frais de participation resteront dus en totalité, mais les participants pourront se faire remplacer. Seules les annulations faites par écrit seront prises en compte.

Assurances : L'association des Assises Nationales des Déchets est responsable civilement en sa qualité d'organisateur de manifestations dont elle assure la réalisation. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers aux visiteurs.

Informatique et Libertés

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que les données recueillies par l'intermédiaire d'un formulaire ou autre ne sauraient en aucun cas être transmises, à titre gratuit ou onéreux, à des tiers personnes physiques ou morales.

Vous pouvez à tout moment accéder aux informations personnelles vous concernant et détenues, demander leur modification ou leur suppression par l'envoi d'un courriel à : contact@assises-dechets.org

Ces informations nous permettent notamment de mieux vous connaître, de répondre à vos besoins et de vous dispenser un service de qualité.



5, RUE FRANÇOISE GIROUD – CS 16326 - 44263 NANTES CEDEX 2 - FRANCE
TÉL. +33 (0)2.72.74.79.24 - E-MAIL : contact@assises-dechets.org
WEB : www.assises-dechets.org